

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 26 MARS 2022

Le 26 Mars 2022 à 9h30, en visioconférence, s'est tenue l'assemblée générale ci-après relatée. Aurélien RISSO, préside la séance.

Agnès VILMER exerce les fonctions de secrétaire de séance.

Le président de séance rappelle qu'aux termes des statuts, l'assemblée générale ordinaire délibère valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés et que ses délibérations sont adoptées à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Le président de séance met à la disposition des membres de l'association :

- les pouvoirs des personnes représentées ;
- un support de présentation des questions figurant à l'ordre du jour ;
- les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 arrêtés par le conseil d'administration ;
- les rapports, annexes et autres documents relatifs à l'exercice écoulé ;
- le budget de l'exercice en cours adopté par le conseil d'administration

Puis il rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-après.

- Bilan moral de l'exercice écoulé.
- Examen des comptes annuels pour l'exercice écoulé,
- Affectation du résultat de l'exercice écoulé.
- Approbation du budget pour l'exercice en cours
- Approbation des modifications du règlement intérieur
- Votes des résolutions
- Élection d'administrateurs
- Questions diverses.
- Présentation du nouveau directeur de l'école

Le président de séance aborde successivement les questions figurant à l'ordre du jour.

1. Bilan du rapport moral de l'exercice écoulé

Le président fait le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2021, en présentant le rapport du conseil d'administration sur la gestion et les activités de l'association au cours de cet exercice. Son exposé porte notamment sur :

- les activités de l'association,
- les événements organisés,
- le fonctionnement de l'association,
- les membres de l'association,
- les ressources et les dépenses.

2. Examen des comptes annuels pour l'exercice écoulé

Le président donne la parole au trésorier qui présente le rapport sur la situation financière de l'association au cours de l'exercice écoulé. Son exposé porte notamment sur les produits, les charges et le résultat de l'exercice écoulé. Le trésorier commente les comptes annuels qui ont été arrêtés par le conseil d'administration et qui comprennent le bilan, le compte de résultat et les annexes. Il donne toutes les informations et les explications requises. Il précise que les comptes ont été établis.

Le compte de résultat fait apparaître un montant total de 67 855€ de recettes et un montant total de 71 727 € de Dépenses. Ainsi, le résultat de l'exercice se solde par un déficit qui s'établit à -3 872€.

Les comptes annuels et leurs annexes fournissent toutes les informations complémentaires pertinentes.

L'assemblée générale examine les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 Décembre 2021. L'assemblée générale ayant terminé son examen des comptes annuels et de leurs annexes, la résolution suivante est soumise aux voix.

3. Approbation du budget pour l'exercice en cours

Le trésorier présente le budget prévisionnel de l'exercice en cours tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration. Le trésorier se propose d'apporter toutes précisions requises.

4. Présentation de la mise à jour du Règlement Intérieur

Le président présente les modifications du Règlement Intérieur souhaitées par les membres du Conseil d'administration. Une présentation de l'ensemble des modifications avec un statut avant / après est réalisée. Les modifications du Règlement intérieur doivent être soumises aux votes de l'assemblée.

5. Votes des résolutions

5.1. Résolutions sur le bilan moral

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve le bilan moral de l'exercice 2021 tels qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Résultat des votes

Voix pour : 72

Voix contre : 1

Abstentions : 0

Cette résolution est approuvée.

5.2. Résolutions sur les comptes annuels pour l'exercice terminé

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration. Ces comptes, qui sont annexés au présent procès-verbal, font apparaître un total de recettes de 67 855€, un montant total de dépenses de 71 727€ et un résultat de -3 872€.

Résultat des votes

Voix pour : 71

Voix contre : 1

Abstentions : 1

Cette résolution est approuvée

5.3. Résolutions sur le budget de l'exercice 2022

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve le budget prévisionnel, qui fait apparaître un total de dépenses de 62 170€ et un total de recettes de 47 200€ Soit un exercice prévisionnel à 14 970€.

Résultat des votes

Voix pour : 68

Voix contre : 3

Abstentions : 2

Cette résolution est approuvée.

5.4. Résolution sur les modifications du Règlement Intérieur

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve les modifications du règlement intérieur telles qu'elles ont été présentées par le conseil d'administration.

Résultat des votes

Voix pour : 73

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Cette résolution est approuvée.

5.5. Résolution sur la gratuité des cotisations à vie pour les promotions 65 et antérieures

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve la résolution sur la gratuité des cotisations à vie pour les promotions 65 et antérieures ayant cotisées au moins 5 fois sur les 7 dernières années.

Résultat des votes

Voix pour : 70

Voix contre : 2

Abstentions : 1

Cette résolution est approuvée.

6. Élection d'administrateurs

Le président rappelle les attributions du conseil d'administration et les caractéristiques du mandat d'administrateur définies par les statuts.

Les candidats se font connaître et se présentent.

La résolution suivante est mise aux voix.

Résolution

L'assemblée générale décide d'élire en qualité d'administrateurs, pour une durée de trois exercices sociaux :

	Noms	Nombre de voix	Mandat obtenu	Observations
1	Matthieu ALIZON	65	3 ans	
2	Yannis AKLOUL	62	1 an	
3	Romain BERTRAND	67	3 ans	
4	Hélène CHABANEL-FESSARD	66	3 ans	
5	Jean-Gabriel ESTEVE	64	1 an	RI Art.38 (P2007)
6	Cyrielle LAINE	66	3 ans	
7	Aurélien LOSSOUARN	67	3 ans	
8	Etienne LEGER	64	3 ans	RI Art.38 (P2021 plus jeune)
9	Pierre PELLOUX	63	1 an	
10	Tania NUNEZ	67	3 ans	
11	Franck RENAUD	66	3 ans	
12	Thibaut VERDET	67	3 ans	
13	Agnès VILMER	68	3 ans	

7. Questions diverses

Différentes questions qui n'appellent pas de vote de l'assemblée générale sont passées en revue.

Le nouveau président de l'école ISAE-Supméca se présente ainsi que son projet pour l'école.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12h30.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le président de séance et le secrétaire de séance.

Le président de séance

Le secrétaire de séance

AGNÈS VILMER

Risso